

Le 14 janvier 2022, le Bureau syndical du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) s'est réuni en session ordinaire, au siège du syndicat sis 28 rue de la Baisse à Villeurbanne (69100) sous la présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.	
Date de convocation :	06/01/2022
Présents :	Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) ; Philippe CHONÉ (Communay), Philippe PERARDEL (St Germain au Mont d'Or),
Absent(es) excusé(es) :	Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon) ; Ikhlef CHIKH (Villeurbanne), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny).

**Quorum : 5**

**Nombre de membres en exercice : 9**

**Nombre de membres présents : 5**


**Nombre de pouvoirs : 0**

**Nombre total de voix délibératives : 5**

Date	Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Détails	Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Résultat
14/01/22	Modification du tableau des emplois et des effectifs	B-2022-01-14/01	<p><b>MODIFICATION :</b></p> <p>Filière technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'emploi permanent correspondant aux missions de chargé.e de projets informatiques actuellement ouvert au grade d'ingénieur.e pour l'ouvrir au grade d'ingénieur.e principal.e (catégorie A) ;</li> <li>o L'emploi permanent correspondant aux missions de technicien expert-audit-sécurité actuellement ouvert aux grades du cadre d'emplois des technicien.ne.s pour l'ouvrir au grade d'ingénieur.e (catégorie A) ;</li> </ul> <p>Filière administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'emploi permanent correspondant aux missions de responsable des affaires juridiques actuellement ouvert au grade de rédacteur.e pour l'ouvrir au grade de rédacteur.e principal.e 2ème classe et rédacteur.e.principal.e 1ère classe (catégorie B) ;</li> </ul> <p><b>CRÉATION :</b></p> <p>Filière technique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un emploi permanent correspondant aux missions de conseiller/ère en énergie partagé pour le pôle Chargé.e.s d'affaires CEP à temps complet sur les grades de technicien.ne, technicien.ne principal.e 2ème classe, technicien.ne principal.e 1ère classe (catégorie B) et aux grades d'ingénieur.e territorial.e (catégorie A) ;</li> </ul> <p>APPROBATION du nouveau tableau des emplois et des effectifs ;</p> <p>RAPPEL que le montant des dépenses est bien inscrit au budget principal, chapitre 12.</p>	5	5	0	0	Adoption

Compte-rendu affiché aux portes du syndicat le :

Le Président



Éric PEREZ

